



21/01/2022 / Clôturé depuis 59 jours

## Informations générales

<b>Date de parution</b> 28/09/2021	<b>Date de clôture</b> 23/11/2021
<b>Localisation</b> Inconnue	<b>Secteur d'activité</b> Mur antibruit

## Acheteur public

COMMISSION SYNDICALE DES LUNARIE

Adresse : *BUSTANINCO*

## Description du marché

A1 - Réparation de l'écran acoustique sur la commune de Vendeville

## Cautionnement

Retenue de garantie pouvant être remplacée par une garantie à première demande ou par une caution personnelle et solidaire.

## Financement

Origine du financement : État ; - Une avance sera accordée au titulaire selon les conditions fixées dans le cahier des charges ; - Les prix seront actualisables ; - Les comptes seront réglés mensuellement sous la forme d'acomptes et d'un solde ; - Le délai global de paiement du règlement des comptes sera fixé à 30 jours.

## Forme Juridique

Nature de l'attributaire, le marché sera conclu :- soit avec un prestataire unique ; - soit avec des prestataires groupés conjoints ou des prestataires groupés solidaires. Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur. Chaque candidat ne pourra remettre, pour la présente consultation, qu'une seule candidature en agissant en qualité soit de candidat individuel, soit de membre d'un groupement.

## Situation Juridique

Les documents et renseignements mentionnés à l'article 48 du décret no 2016-360 du 25 mars 2016, à cet effet le candidat pourra utiliser les formulaires DC1 et DC2 téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr> (DAJ /Formulaires - Marchés publics) ;\* La forme juridique du candidat ;\* En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire ;\* Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché\* Les candidats entrant dans les cas des interdictions de soumissionner prévues aux articles L.2141-1 à L.2141-6

du CCP seront exclus ;\* Les candidats entrant dans les cas des interdictions de soumissionner prévues aux articles L.2141-7 à L.2141-11 du CCP pourront être exclus.

## Caractéristiques

L'opération consiste à réparer l'écran acoustique le long de l'autoroute A1 dans le sens Lille Paris au droit du PR 205+400, sur une longueur de 16 m et d'une hauteur de 5 m, tel que défini dans les plans et schémas joints au présent dossier, y compris la mise en oeuvre grillage anti-tag. Aussi, un effaçage des graffiti existants sera à effectuer. Les travaux consistent en :- la démolition de 4 longrines en béton endommagées et des 3 massifs de tête de pieux pour 14m<sup>3</sup> ;- la mise en oeuvre de 4 longrines béton de 3,6 m x 1,0 m x 0,3 m ;- le démontage de 8 écrans anti-bruit endommagés ;- la fourniture et la pose de 8 nouveaux écrans anti-bruit en béton de bois (4 de 1,5 m x 4,0 m et 4 de 3,5 m x 4,0 m) ;- le démontage du pieu endommagé par vibrofonçage ;- le vibrofonçage d'un nouveau pieu de 4,35 m ;- le remplacement des 3 poteaux en acier HEA endommagés de 5 m de haut ;- l'installation d'un grillage anti-tag sur la partie réparée pour 80m<sup>2</sup> ;

## Conditions économiques et financières

Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ; Le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

## Conditions techniques

Les documents et renseignements mentionnés à l'article 48 du décret no 2016-036 du 25 mars 2016 en complétant le DUME rédigé en français avec :- les informations concernant l'opérateur économique (partie II à remplir en totalité)- une liste des travaux exécutés sur les 5 dernières années- le nom des techniciens ou des organismes techniques auxquels il fera appel (partie IV C 2)- la liste des équipements techniques et des mesures pour s'assurer de la qualité et celle des moyens d'études et de recherches (partie IV C 3) Si le candidat n'utilise pas le DUME : A - Expérience : La présentation d'une liste des travaux en cours d'exécution ou exécutés au cours des 5 dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. B - Capacités professionnelles :\* L'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de conduite des travaux de même nature que celle du marché ;\* Les certificats de qualifications professionnelles FNTF ou équivalent ([www.fntp.fr](http://www.fntp.fr)) ;\* Des certificats de qualité délivrés par des organismes indépendants fondés sur les normes européennes. La preuve de ces capacités peut être apportée par tout autre moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat. C - Capacités techniques :\* Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années ;\* Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché public ;

Source : **BOAMP**

- référencement des organismes de format...
- Travaux concernant la rénovation des sy...